RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cartouche de gaz

Numéro d'enregistrement

UFI 8FED-W1JU-H00A-XEP4

Identification de substance / produit

No.-PR 15683, 1753, 221

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Cartouche de gaz

Utilisations identifiées

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach

No. de téléphone	+49 8086 933-100
No. Fax	+49 8086 933-500
Service émetteur / téléphone	Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	info@kerbl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance
Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aerosol 1	H222
Aerosol 3	H229

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***

Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence ***

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Autres ingrédients ***

Butane

No. CAS	106-97-8			
No. EINECS	203-448-7			
Concentration [3]		>=	50	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Gas 1	H220
Press. Gas	

Annotations additionelles:

CLP	Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C, U
DSD	Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Propane

No. CAS	74-98-6				
No. EINECS	200-827-9				
Concentration [3]	>=	25	<	50	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Gas 1	H220
Press. Gas	

Annotations additionelles:

CLP	Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent U

Isobutane

No. CAS	75-28-5				
No. EINECS	200-857-2				
Concentration	>=	1	<	10	%

[3]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Gas 1	H220
Press. Gas	

Annotations additionelles:

CLP	Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C, U
DSD	Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Notent ***

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Brûlure : Rincer abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les vêtements qui ne collent pas à la peau et consulter un médecin/transporter à l'hôpital. Si possible, continuez à rincer jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais. Le mélange gazeux est plus lourd que l'air et se répand sur le sol.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Butane

Liste	VLEP			
Valeur	1900	mg/m³	800	ppm(V)
Etablie le : 2011				

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile
La protection des mains doit se conformer EN 374.
Les gants doivent être choisis en fonction de l'utilisation et de la durée d'utilisation sur le lieu de travail.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	Aérosol	
Couleur	incolore	
Odeur	inodore	
Point de fusion		
Remarque	non déterminé	
Point de congélation		
Remarque	non déterminé	
Boiling point or initial boiling point and boiling range		
Valeur	-0,5	°C
Flammability		
non déterminé		
Upper and lower explosive limits		
Remarque	non déterminé	
Point d'éclair		
Valeur	-60	°C
Température d'inflammabilité		
Valeur	365	°C
température de décomposition		
Remarque	non déterminé	
valeur pH		
Remarque	non déterminé	
Viscosité		
Remarque	non déterminé	
solubilité(s)		
Remarque	non déterminé	

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur 2,08 bar

Density and/or relative density

Remarque non déterminé

Relative vapour density

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l´odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l´évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble

propriétés explosives

évaluation Récipient sous pression : peut éclater s'il est chauffé.

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Butane

Espèces	souris		
CL 50	1237		mg/l

Propane

Espèces	souris		
CL 50	1237		mg/l

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

11.2 Information on other hazards

Endocrine disrupting properties with respect to humans

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Butane

Espèces	Poisson				
CL 50	24,11	à	147,54	mg/l	

Toxicité pour les algues (Composants)

Butane

Espèces	Algues				
CE50	7,71	à	16,5	mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Endocrine disrupting properties

Endocrine disrupting properties with respect to the envrionment

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D		
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.
Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.
L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.